

Conseil d'établissement

RÉUNION DU 22 avril 2026, à 19 h
Salle de conférence, local 113

Procès-verbal

Membres du conseil d'établissement	Présent(e)	Absent(e)
Bureau, Valérie, enseignante	x	
Duchesne, Lise, orthophoniste		x
Gaumont, Valéry, parent	X	
Guay, Jérôme, parent	X	
Lachance, Maryse, parent	X	
Melançon, Annie, technicienne en éducation spécialisée	X	
Perreault, Martine, enseignante	X	
Servant, Marie-Claude, parent	X	
Morin, Marie-Claude, représentante de la communauté		x
Dufour, Guylaine, parent substitut		x
St-Onge, Maude, parent substitut		x



Direction :	Renée Lapierre	Secrétaire de la rencontre:	Katherine Dubé
-------------	----------------	-----------------------------	----------------

Résolution	Sujets	
CÉ 25-26/36	1. Ouverture de la séance et vérification du quorum	.Madame Gaumont constate le quorum et propose de débiter la rencontre à 19h05. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
CÉ 25-26/37	2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2026	Il est proposé par madame Lachance d'approuver le procès-verbal du 18 mars tel quel. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
	3. Suivis au procès-verbal du 18 mars 2026	Mme Lachance demande des informations supplémentaires sur le point 10, le budget. Mme Lapierre fait un retour sur les informations données au dernier CE et ajoute quelques précisions. Mme Lapierre apporte des précisions sur les doubles codes et l'exercice fait avec les employés de l'école pour l'évaluation des codes de difficultés des élèves. Les informations ont été transmises aux services éducatifs et au revoir le financement de l'école. Nous sommes toujours en attente d'une réponse du ministère.

Conseil d'établissement

		Mme Perreault requestionne au sujet du nombre de parents pour le CE pour la prochaine année avec l'augmentation du nombre d'élèves. - Nous demeurerons à 4 parents, c'est un ratio jusqu'à 250 élèves. Retour sur les comités d'admission. Sur 14 demandes, certains dossiers étaient incomplets ou ne répondent pas aux critères. Il y a actuellement 5 nouveaux admis et 2 inscriptions conditionnelles. Donc une possibilité de 7 nouveaux élèves, majoritairement entre 6 et 11 ans.
CÉ 25-26/38	4. Adoption de l'ordre du jour du 22 avril 2026	Il est proposé par madame Gaumond d'approuver l'ordre du jour du 22 avril 2026 tel que proposé. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
	5. Période de questions accordée au public	<i>Il n'y a aucune question de la part du public.</i>
DÉCISIONS-CONSULTATIONS		
CÉ 25-26/39	6. Sorties pédagogiques	Deux sorties ont été ajoutées à la liste partagée pour le CÉ et une autre encore est présentée directement au conseil. Il est proposé par madame Gaumond d'approuver les sorties pédagogiques avec les ajouts discutés. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
CÉ 25-26/40	7. Grand déploiement et méritas 11 juin 2026 (modification à l'horaire)	Puisque le Grand déploiement aura lieu sur toute la journée et la soirée, il est demandé que les élèves et le personnel soient en congé le lendemain. Cette année il y aura la remise des méritas, suivi d'un souper au gymnase où chacun apporte son lunch et disco en fin de soirée. Une lettre sera envoyée aux parents pour les informer du congé du 12 juin. Il est proposé par madame Servant d'approuver la modification à l'horaire, telle que proposée. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
CÉ 25-26/41	8. Calendrier scolaire 26-27	Mme Lapierre présente le calendrier 26-27. La différence principale avec les années précédentes est qu'il y aura deux journées d'accueil le 27 et 28 août et début des classes le 31 août. Puisque les élèves sont accueillis individuellement, cela laissera le temps à tous de bien recevoir les élèves. Les professionnels seront présents. M. Guay rappelle qu'il y a déjà eu de la réticence face à la journée d'accueil et se questionne sur la réaction des parents à une deuxième journée. Il propose de considérer les parents qui doivent prendre congé pour cela. Les deux journées d'accueil sont expliquées par le fait d'avoir jusqu'à 10 élèves dans une classe, donc un maximum 5 rencontres par jour. Son importance s'explique particulièrement avec l'arrivée des nouveaux élèves et le fait que toutes les classes auront sans doute au moins un nouvel élève de plus. Mme Melançon rappelle que les parents ont beaucoup apprécié l'accueil par le passé.

Conseil d'établissement

		Le CSS est au courant de la démarche et cela respecte les balises. Une version hybride a été envisagée mais est peu réalisable dans le contexte de notre organisation. Mme Gaumond rappelle que cette journée d'accueil a toujours été très bénéfique pour les enfants et leur transition. On comprend l'inconfort des parents, mais on aime ce que ça apporte aux enfants. Mme Servant ayant vécu cela à l'Envol, elle mentionne que cela n'a jamais été un irritant puisque les parents sont avertis d'avance. Mme Gaumond ajoute qu'il faut considérer que la fête du Travail sera tard cette année et que la première semaine sera de 5 jours, ce qui fait une grosse première semaine pour les enfants. On ajoute que les journées d'accueil n'impliquent pas seulement les classes de l'Envol mais également celles de notre mandat suprarégional. Mme Lapierre présente le reste du calendrier, dont les modifications pour les rencontres des parents avec les enseignants. La première rencontre sera devancée au début octobre, avec la possibilité pour les parents de rencontrer les spécialistes entre 16h et 19h. Mme Servant ajoute qu'à l'Envol la rencontre des parents a déjà été faite après l'assemblée générale annuelle des parents. Mme Perreault ajoute que cette pratique a déjà été considérée, mais n'a pas été retenue dans le temps. Mme Gaumond demande le vote à main levée sur l'adoption du calendrier scolaire 26-27. En faveur – 5 personnes Contre – 1 personne, considérant les réalités des parents de l'école Abstient – 1 personne APPROUVÉ À MAJORITÉ
	9. Frais de surveillance le midi	Mme Lapierre partage un document présentant les frais encourus dans notre école en raison de notre clientèle et qui ne sont pas à payer dans les autres écoles. Concernant le service de garde, elle explique que les écoles ne peuvent pas faire de déficit, que celui-ci doit être autofinancé. À Joseph-Paquin, nous avons un service de surveillance le midi, les frais actuels facturés aux parents sont de 200\$ par élève par année. En comparaison aux frais d'honoraires des TES, surveillants d'élèves et PEH, il y a un grand déficit annuel. Actuellement, les coûts reviennent à 1,11\$ par midi, par enfant à l'école Joseph-Paquin. L'Envol charge 350\$ par enfant, donc 1,82\$ par midi. Le maximum prévu par le ministère par midi est de 4,80\$. Il a déjà été discuté il y a plusieurs années de faire une augmentation graduelle à chaque année, mais cela n'a pas été fait depuis une dizaine d'année. Après discussion avec la direction générale, il est suggéré de faire une augmentation progressive sur deux ans qui inclus de monter à 500\$ pour la première année et à 864\$ l'année suivante.

Conseil d'établissement

		On questionne une augmentation aussi brusque en deux ans. On s'attend à des protestations des parents. Est-ce que le CSS accepterait de conserver le 500 durant 2 ans et d'ajuster par la suite? - C'est une option à considérer. - Avec la réalité de Joseph-Paquin, on pourrait questionner la possibilité de transformer les frais de surveillance en frais de garde pour que les parents puissent avoir accès au retour d'impôts. - Dans tous les cas, une lettre explicative devra être transmise aux parents. Si on veut un budget équilibré, de combien on a besoin comme montant? Dans les écoles régulières, 4.80\$ par midi sont chargés aux parents et cela couvre un ratio de 1 éducateur pour 20 élèves. Ici, c'est 1 éducateur pour 4 élèves que nous devons payer. Dans le budget de l'an prochain, cela se traduit en un manque de 450 000\$. Est-ce une prérogative du CSS d'imposer les frais? Ou c'est au conseil d'établissement de les approuver? - Effectivement, l'orientation du CSS et du ministère est à l'effet que ce service s'autofinance. Il est demandé au conseil d'établissement d'approuver ces frais, dans le respect des balises de l'organisation. On propose d'attendre l'approbation du budget avant de prendre une décision finale. - Certainement, mais la décision devra être prise au conseil du 10 juin. - Le point est donc reporté.
CÉ 25-26/42	10. Règles de vie de l'école	Mme Lapierre mentionne qu'il n'y avait pas de règles de vie officielles dans notre école en ce moment. Elle présente le document développé cette année. Les modifications suivantes sont proposées : - Ajouter une note que l'enfant absent le matin doit avoir manger s'il revient après 12h45. - Clarifications nécessaires sur la période de retrait de l'école d'un enfant malade après la fin des symptômes. La formulation devrait être revue. On questionne l'utilisation de la salle de retrait et de la présence d'un adulte. On confirme que qu'il y a toujours au minimum un contact visuel avec l'enfant. Il est proposé par monsieur Guay d'adopter les règles de vie de l'école avec les modifications proposées. ADOPTION À L'UNANIMITÉ
	11. Nouvelles classes en 26-27 (suivis)	Mme Lapierre explique qu'une première rencontre a eu lieu le 21 avril dernier avec les nouveaux parents, en présence des professionnelles de l'école. Une visite de l'école et présentation des plans de la nouvelle bâtisse ont été faits. Les parents étaient contents de la rencontre et nous avons reçu de beaux retours positifs. Les élèves viendront visiter l'école le 12 mai et seront de retour le 8 juin pour une journée d'activité et une collation. Cela facilitera les transitions. L'an dernier lors de cette journée, la classe de Martine avait préparé des biscuits et est aller à la rencontre des nouveaux. Ce fût bien apprécié. La construction avance bien, selon les délais prévus. Une grue sera sur place à partir du 23 avril pour commencer le montage des murs.

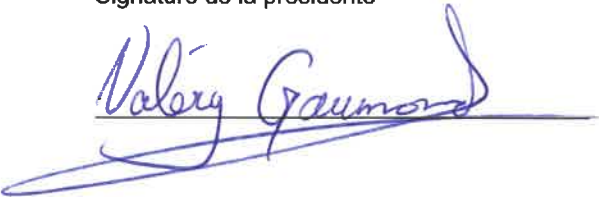
Conseil d'établissement

		On regarde la possibilité de modifier l'horaire des nouvelles classes pour qu'ils puissent profiter de la cour avec les balançoires. Nous accueillerons 28 nouveaux élèves.
CE 25-26/43	12. Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières	La dernière politique a été adoptée en 2006 et a été révisée en 2014. Une nouvelle version 25-26 a été retravaillée et est présentée pour commentaires. Il est possible de faire des commentaires jusqu'au 29 mai. Mme Lapierre explique les principaux changements. Il est mentionné que l'école peut aider une famille qui en fait la demande à payer les frais de surveillance. Il faut être prudent dans l'aide proposé pour éviter les abus. Les commentaires suivants seront transmis à la direction générale : - Version simplifiée, beaucoup plus clair pour les parents; Il est proposé par Mme Gaumond que les membres du conseil transmettent leurs commentaires sur ce document d'ici le 6 mai APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
INFORMATIONS		
	13. Services complémentaires (point statutaire)	Mme Melançon nous informe que la prochaine vente du Chic Bazard aura lieu le 22 et le 23 mai. Il y aura également un kiosque lors de la course école pour vendre des vêtements et produits de course. De l'information sera transmise aux parents prochainement. Notre policière école sera sur place le 27 avril pour l'activité de sensibilisation <i>Hors-la-loi</i>, ainsi que le 4 mai pour parler de cyberintimidation.
	14. Communication de la présidente au conseil d'établissement	Aucune communication.
	15. Communication de la direction de l'école	Beaucoup d'activités auront lieu au cours des prochaines semaines : - Altergo; - Olympiques spéciaux; - Grand déploiement; - Salon des loisirs et sports adaptés; - La course école. Une conférence de l'association des sourds du Québec a eu lieu la semaine dernière. Présentée par des sourds qui font de la compétition de haut niveau.
	16. Communication du/de la représentant(e) au comité de parents	Mme Servant nous informe des différents points discutés à la rencontre de parents de la semaine dernière. L'évènement annuel de la fédération des comités de parents à Orford aura lieu prochainement.

Conseil d'établissement

		Le comité EHDAA a fait un concours durant lequel on demandait de soumettre la candidature d'un enseignant, d'un élève ou d'un projet visant à aider un jeune avec EHDAA à s'améliorer. - Il est mentionné qu'il n'y a pas eu de candidature de l'école Joseph-Paquin et que les inscriptions sont terminées. - Il sera validé auprès de la personne responsable du comité EHDAA que nous recevons l'information. Elle nous informe également qu'il existe des subventions disponibles pour les écoles auprès de la Caisse de Charlesbourg et aussi auprès de M. Paul-Hus, député de Charlesbourg, qui est un donneur fréquent.
	17. Communication des membres	Aucune
	18. Varia	Aucun
	19. Prochaine rencontre : 3 juin 2026	La prochaine rencontre aura lieu le 10 juin 2026, à l'école Joseph-Paquin.
CÉ 25-26/44	20. Levée de l'assemblée	Il est proposé par madame Servant de lever l'assemblée à 21h17. APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Signature de la présidente



Signature de la direction

